

Demande déposée le 11/03/2024	
Par :	Monsieur MANEN ROBERT
Demeurant à :	57 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	57 RUE DU LOT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AK 445
Nature des Travaux :	Pergola

N° DP 063 214 24 G0034

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 11/03/2024 par Monsieur MANEN ROBERT.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une pergola ;
- sur un terrain situé 57 RUE DU LOT à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 18/03/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 22/04/2024,

Vu l'avis Favorable tacite de Direction Régionale des Affaires Culturelles - Archéologie Préventive en date du 22/04/2024

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 7 juin 2024

Le maire,



par délégation

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT - cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)